

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/07/2017

Présents : HURIOT Joris, MARCHAL LABAYE Christine, HURIOT Bruno, MARLANGEON Brice, LAIBE Agnès, ANDRE Olivier, LOMBARD Christelle (partie à 19 h 15), LHUILLIER Karim, GUILLET Francis.

Absents : TRELAT Janine (pouvoir à HURIOT Joris) – KANY Gaëtan (pouvoir à LHUILLIER Karim) – PERROSE Frédéric (pouvoir à GUILLET Francis) – MANGIN David (pouvoir à LAIBE Agnès) – LOMBARD Christelle à partir de 19 h 15 (pouvoir à ANDRE Olivier) – CHATELAIN Magali

Secrétaire de séance : GUILLET Francis

Début de séance : 18h30

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2017** : reportée à la prochaine séance
- **Projet d'acquisition de la maison de la Congrégation Notre Dame (point n°3 évoqué en premier car une conseillère doit partir à 19h30)**

Proposition d'acquisition de la maison de la Congrégation Notre Dame (350 m² surface au sol pour environ 500 m² habitables).

Les sœurs quitteront la maison, courant de cette année 2017. La maison a été estimée par un expert immobilier de la Congrégation entre 240 000 et 260 000 euros.

Le service des Domaines l'a estimée à 230 000 euros.

Suite à une rencontre entre la Mairie, l'Econome de la Congrégation et l'expert le 19 mai 2017, la Mairie a fait une proposition à 170 000 euros à la Congrégation Notre Dame qui l'a refusée et nous a fait une contre-proposition à 200 000 euros.

La Mairie a étudié l'offre et a fait une contre-offre à 180 000 euros (hors frais de notaire) qui a été acceptée.

Le projet pour ce bâtiment est un projet à caractère social à destination des personnes âgées non dépendantes et/ou à mobilité réduite.

Une visite de la propriété a été réalisée le 12 juin dernier avec l'ensemble des élus municipaux.

Monsieur Micallef, architecte, a été sollicité pour visiter la maison et faire une première estimation des travaux au regard du projet. Aussi, une première estimation a été faite entre 400 000 et 450 000 euros HT de travaux, honoraires compris.

La commune s'est engagée à conserver et à rénover le cimetière où 131 sœurs sont inhumées et faire un accès indépendant de l'entrée principale au cimetière pour leur famille.

Subventions possibles pour l'acquisition :

- DETR environ 40 % (taux maximum)
- Conseil Départemental 9 % (taux communal)

Partenaires financiers possibles pour la rénovation : Conseil Départemental des Vosges, DETR, Région, Europe et réserve parlementaire notamment.

Calendrier d'achat : une promesse d'achat sera signée en septembre 2017. L'achat se fera effectif courant le 1^{er} trimestre 2018.

Vote : 11 pour – 2 abstentions

- **Situation et devenir du bureau de poste**

Le Maire a reçu le Délégué aux relations territoriales Vosges pour évoquer la situation du bureau de Poste à Mattaincourt.

Pour l'heure, le bureau n'est pas menacé de fermeture mais un ajustement des horaires sur la semaine devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Le Délégué aux relations territoriales met en avant que ce point de contact connaît une baisse de la fréquentation depuis plusieurs années. Le distributeur automatique de billets (DAB), installé en 2011, est peu rentable (1 000 retraits en moyenne par mois). La durée de vie d'un DAB est estimée à 10 années. S'il tombe en panne d'ici ce délai, il ne sera pas remplacé et risquerait de menacer l'attractivité et l'avenir du bureau de Poste.

Des solutions de partenariat existent. La Poste et les communes peuvent s'entendre sur la création d'une Agence Postale Communale (APC). Si la Mairie opte pour cette solution, la Poste verserait une indemnité compensatrice annuelle à la commune pour assurer le fonctionnement de ce point de contact. Néanmoins, en cas d'ouverture d'une APC, il ne serait plus possible de conserver un DAB et les retraits se feraient au guichet pour les titulaires d'un compte à la Poste.

Monsieur le Maire prendra contact avec le Délégué aux relations territoriales Vosges de la Poste prochainement pour essayer de maintenir une ouverture le samedi matin (jour du marché communal) et il lui sera proposé de venir à un Conseil Municipal pour expliquer la situation aux élus.

- **Admission en non valeur**

Aucun espoir de recouvrement malgré les procédures engagées depuis plusieurs années. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le non recouvrement de 1 778,59 euros (art. 654-1) et de 197,17 euros (inscrit à l'article 654-2 au compte administratif).

UNANIMITE

- **Communauté de communes de Mirecourt Dompain**

Le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain à compter du 1^{er} janvier 2018.

UNANIMITE

- **Questions diverses**

Problèmes de dépôts sauvages dans une propriété privée située côte des Vignes (face casse auto). Le Maire doit écrire au Préfet prochainement.

Fin de séance : 20h45